

# LETTRE DE LIAISON

Des militants combattant  
pour le **Front Unique**  
des organisations syndicales  
de l'enseignement public

N°306

28 octobre 2020

ISSN 1245 - 0286

Après l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, Blanquer déclare : « *L'expression « Pas de vague », je ne la supporte plus* ». Avec son « Grenelle de l'éducation », il fait appel à la « société civile » pour détruire les statuts enseignants.

La responsabilité des dirigeants des organisations syndicales (FSU, FO, CGT...), c'est de rompre l' « union nationale » avec le gouvernement :

**Pas touche aux statuts des enseignants !**

**Dégel du point d'indice, rattrapage du pouvoir d'achat perdu, augmentation pour tous des rémunérations indiciaires !**

**À bas le « Grenelle de l'éducation » !**

De manière unanime, les enseignants et personnels de l'enseignement public ont été touchés au cœur par l'assassinat de leur collègue Samuel Paty, décapité vendredi 16 octobre par un fanatique, à l'issue d'une cabale montée contre l'enseignant par un parent d'élève et alimentée par un militant islamiste.

Mais c'est avec écœurement qu'ils ont constaté l'instrumentalisation tous azimuts de leur émotion, sans dignité ni respect pour la victime ou pour ses proches, dans le cadre de l' « union nationale » autour de Macron et du gouvernement. Leur voix – que les organisations syndicales auraient à charge de faire entendre – est noyée, étouffée.

C'est dans le prolongement de cette opération d' « union nationale » que Blanquer a lancé son « Grenelle de l'éducation » chargé de procéder à une redéfinition du métier d'enseignant : il fait appel à la « société civile » pour décider à la place des enseignants de leurs conditions de travail et de leur rémunération !

**Samuel Paty : isolé, mis en cause, livré en pâture par sa hiérarchie**

Dès le 18 octobre, Blanquer s'est empressé de disculper le rectorat de Versailles dans la gestion de la cabale dirigée contre Samuel Paty : « *Bien sûr qu'il y a eu soutien de Monsieur Paty. J'ai parlé avec la principale, avec la rectrice, j'ai vu aussi le travail des inspecteurs.* » (Le Figaro, 18 octobre).

Pourtant, les faits communiqués par la presse permettent d'établir comment le professeur d'histoire-géographie a été isolé et mis en porte-à-faux par sa hiérarchie :

- le 6 octobre, au lendemain du cours de Samuel Paty sur la liberté d'expression, la principale du collège le convoque et lui demande de « *s'excuser s'il a été maladroite* ». Il est pourtant avéré, désormais, que les calomnies dirigées contre l'enseignant provenaient d'une jeune fille qui n'était pas présente lors du cours concerné !

- le 8 octobre, le père de cette jeune fille est reçu par la principale en compagnie d'un « imam » accueilli ès qualité, Abdelhakim Sefrioui. Au sortir de cet entretien, ces derniers diffusent des vidéos sur les réseaux sociaux : le professeur est qualifié de « *voyou* », ses coordonnées sont diffusées... et Sefrioui annonce des sanctions de la part de l'Inspection académique !

- le 9 octobre, Samuel Paty est à nouveau convoqué au bureau de la principale, en présence d'un inspecteur pédagogique, pour un « rappel » sur « les règles de la laïcité et de la neutralité ». La principale reçoit ensuite les parents d'élèves en l'absence de l'enseignant et diffuse un mail d' « apaisement », aux antipodes d'une défense du professeur.

- le 12 octobre, Samuel Paty se rend au commissariat sur convocation des services de police « concernant la plainte d'un parent d'élève pour "diffusion d'images pornographiques" » (AFP, 20/10). Si la principale fait part de « *d'appels menaçants depuis ce cours et des tensions autour du collège* », c'est en son seul nom que l'enseignant porte plainte pour diffamation.

- la presse fait état d'une note des renseignements territoriaux des Yvelines datée du même jour : cette note « *conclut que la communication entre la direction et les familles a permis d'apaiser les tensions, tensions principalement dues aux deux hommes qui se sont présentés.* » (BFM, 19/10). Quatre jours plus tard, Samuel Paty est assassiné.

Du 5 au 16 octobre : 11 jours aux cours desquels Samuel Paty n'a jamais bénéficié de la protection fonctionnelle que le rectorat devait lui accorder, a été laissé non seulement seul, mais traité en suspect par sa hiérarchie. 11 jours au cours desquels la cabale contre lui a pu se développer.

C'est un scénario familier pour tous les enseignants : celui qui a donné naissance à l'expression « pas de vague » et qui fait des ravages dans la profession. Blanquer déclarait sur Europe 1 le 21 octobre à ce sujet : « *Vraiment cette expression, je ne la supporte plus* ».

Et pourtant : si le rectorat de Versailles avait appliqué les lois existantes (droit pénal, laïcité, protection des fonctionnaires et respect des programmes nationaux) Samuel Paty aurait bénéficié d'une protection et d'une défense de sa hiérarchie, ses détracteurs auraient été rappelés à la loi et sanctionnés !

En lieu et place d'une « union nationale » avec le gouvernement, la responsabilité des dirigeants des organisations syndicales devrait être de dénoncer ce scandale étouffé par le ministère !

## « L'Éducation nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire » (Castex à l'Assemblée Nationale le 20 octobre)

Dès lors qu'il a procédé à son auto-disculpation, le gouvernement a besoin d'un « fautif » : bien vite, ce dernier est trouvé... il s'agit des enseignants. En rangs serrés, les chiens de garde se relaient dans les médias pour mettre les enseignants en cause : « autocensure », « manque de formation » voire de « courage »... En somme, si Samuel Paty a été décapité, c'est parce que les enseignants ont peur d'enseigner, ou enseignent mal.

La volonté de mettre les enseignants en coupe réglée, de les transformer en courroies de transmission pures et simples de la propagande gouvernementale, de mettre à mort leur liberté pédagogique s'incarne déjà au travers de l'organisation de la rentrée du 2 novembre.

Mais Blanquer va encore plus loin en proférant des attaques inadmissibles contre des enseignants et des organisations syndicales : il accuse la communauté universitaire, des organisations syndicales (UNEF, SUD éducation) d'être les « *complices intellectuels du terrorisme* » ! Et pour être encore plus clair, il conclut : « *Je serai d'une très grande fermeté face à tous ceux qui, aujourd'hui, en se croyant progressistes, en réalité font le tri d'une forme de tolérance à la radicalité* » (Europe 1, 22/10).

Ces menaces sont très concrètes : lors de la mobilisation des enseignants contre la tenue des E3C, Blanquer avait déjà accusé les enseignants mobilisés d'être « radicalisés » et « anti-républicains ». À Melle (79), dans l'académie de Poitiers, 4 enseignants sont menacés d'une sanction disciplinaire malgré l'opposition unanime de toutes les organisations syndicales. Malheur à quiconque s'oppose aux injonctions ministérielles !

L'auto-célébration du gouvernement culmine dans cette déclaration de Castex à l'Assemblée Nationale : « *L'Éducation nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer de le faire* ». Chacun connaît le bilan de ce gouvernement en la matière : droit aux études supérieures liquidé à travers Parcoursup, bac national détruit, contre-réforme des lycées, celle des lycées professionnels au bénéfice de l'apprentissage patronal, suppressions de postes par milliers, contre-réforme de la formation des enseignants, liquidation des commissions paritaires, « réforme »-destruction des retraites, gel du point d'indice...

C'est bien cette politique de démolition méthodique de l'enseignement public que le gouvernement entend « continuer ».

### **Blanquer fait appel à la « société civile » pour s'en prendre aux salaires et aux statuts... avec la caution des directions syndicales !**

De la même manière que les « parents d'élèves » sont utilisés contre les enseignants pour mettre ces derniers en coupe réglée, Blanquer pousse aujourd'hui l'avantage de l'« union nationale » pour lancer son « Grenelle de l'éducation » : il place tous les travaux de ce processus sous la houlette de représentants de la « société civile ». Comme de juste, ces « personnalités » font la part belle aux affidés du gouvernement ou au patronat : ainsi Pascal Papé, ancien rugbyman mais surtout PDG d'une entreprise de « consulting » pour les entreprises.

Les enseignants savent depuis longtemps à quoi s'en tenir sur la « revalorisation » « concertée » depuis des mois avec les dirigeants syndicaux : la somme déjà dérisoire de 500 millions d'euros annoncée fin 2019 s'est réduite dans le projet de budget 2021 à moins de 400 millions. Une misère, dont la répartition via une augmentation des rémunérations indiciaires a été écartée dès le départ et qui doit être concentrée sur les premiers échelons sous la forme de primes.

Mais Blanquer prévient : l'objectif est de « *réfléchir aux modernisations de l'éducation nationale, pas seulement à l'amélioration de la rémunération, mais aux différents aspects de reconnaissance, les différents parcours personnels et enjeux de carrière, de santé, et de sécurité* » (Les Echos, 22/10), en somme « *une évolution profonde des métiers des personnels de l'Éducation nationale* » - démolir ce qui reste des statuts enseignants, où le cœur du métier reste défini par la définition du temps de travail en heures de cours, et substituer un système de primes discrétionnaires à la rémunération indiciaire pour tous.

Qu'on en juge aux intitulés des « commissions » mises en place : « mobilités », « déconcentration et autonomie », « numérique », « valeurs de la République », « gouvernance des écoles et des établissements », « encadrement », « collectifs pédagogiques »... tout se situe dans le prolongement des contre-réformes. C'est pour permettre la poursuite de la démolition méthodique de l'enseignement public, pour transformer les enseignants en factotums pédagogiques soumis à une hiérarchie plénipotentiaire que le gouvernement s'en prend aux statuts enseignants.

Ces travaux se situent en opposition frontale avec les revendications des enseignants : en quarante ans, c'est jusqu'à 40% de leur pouvoir d'achat qu'ils ont perdu !

Le « Grenelle de l'éducation » constitue ainsi la pointe avancée de toute la politique gouvernementale. La stratégie employée par le gouvernement dans l'enseignement public est identique à celle qui est employée dans les hôpitaux publics à travers le « Ségur de la santé », dans la recherche publique et l'enseignement supérieur au travers de la « Loi de programmation pour la recherche » : sous couvert d'une « revalorisation »-bidon que les travailleurs concernés cherchent encore, il s'agit d'associer les dirigeants des organisations syndicales à la mise à sac des services publics et des statuts.

Or, le gouvernement s'est heurté dernièrement, dans l'enseignement supérieur, à une difficulté : sous la pression des personnels, les syndicats CGT, FO, et surtout FSU majoritaires parmi les enseignants-chercheurs et les chercheurs ont refusé de signer le « protocole salarial » associé à la LPR, sous la pression des syndiqués et malgré la volonté de signer affichée par les dirigeants. Un obstacle que Blanquer ne peut se permettre de rencontrer dans l'enseignement public, où le SNES, le SNUipp, le SNEP sont incontournables.

Alors, les enseignants et personnels doivent se saisir de leurs organisations syndicales pour dénoncer les positions telles celle de Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, au sujet du Grenelle de l'éducation : « *Le point positif c'est le mot « reconnaissance » utilisé par JM Blanquer* » (Café pédagogique, 22/10) ! Et si le dernier numéro de l'US, le bulletin du SNES réussit à ne pas même prononcer le mot « Grenelle de l'éducation », on découvre en pages intérieures que la concertation sur le Grenelle a en réalité déjà commencé. Il faut donc exiger des directions syndicales, encore engoncées dans l'« union nationale » : rompez avec le gouvernement !

Ce que veulent les enseignants et que les syndicats doivent reprendre à leur compte, ce sont les exigences : **Bas les pattes devant nos statuts ! Dégel du point d'indice, rattrapage du pouvoir d'achat perdu, augmentation pour tous des rémunérations indiciaires !** Ces revendications sont incompatibles avec la participation au dispositif gouvernemental : c'est pourquoi les dirigeants syndicaux doivent cesser de participer à toutes les « concertations » sur ce terrain et se prononcer sans équivoque : **À bas le Grenelle de l'éducation !**